



---

## Extrait du Règlement

### Jeu « A vous de jouer sur la V4 »

---

La Société **TRACE ONE**, S.A. au capital de 1 628 029,92 €, dont le siège social est situé 6 Avenue Marceau 75008 Paris, RCS Paris n° B433.801.578, organise sur la page Web de campagne [www.traceone.com/V4](http://www.traceone.com/V4) du 17 Octobre 2008 au 08 Janvier 2008 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **A vous de jouer sur la V4** » et réservé aux utilisateurs de la version V3 de l'application Trace One.

La participation est ouverte aux utilisateurs industriels adhérents au Portail Qualité Trace One impliqués dans le programme de mise à jour et de migration organisé par Trace One, à l'exception des utilisateurs ayant participé aux tests pilotes.

Pour participer, chaque utilisateur devra, après réception d'un mail de campagne sur la V4.0, se connecter à la page web de campagne dont le lien sera fourni dans le mail, cliquer sur le lien du Jeu puis remplir et valider le quizz.

Le tirage au sort aura lieu 7 jours calendaires après la date de fin du Jeu.

Lors de ce tirage au sort seront désignés 4 gagnants. Le Jeu est doté de 4 lots :

- 1 « super lot », constitué d'un Coffret cadeau Option Evasion « Passion », d'une valeur unitaire de 1506,96 euros TTC.
- Et 3 autres Coffrets cadeau Option Evasion « Emotion », d'une valeur unitaire de 167,44 euros TTC.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique et devront renvoyer par mail à la Société Organisatrice leur adresse complète dans un délai de 15 jours, afin de recevoir leur dotation à domicile (par LRAR).

Les coordonnées des participants étant collectées informatiquement, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée par la Loi du 06/08/2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, et de retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse : TRACE ONE, 6 avenue Marceau, 75008 PARIS.

La participation au Jeu implique l'engagement des participants de donner à la Société Organisatrice, dans l'hypothèse où ils sont gagnants, une autorisation écrite afin d'utiliser, leur nom, prénom, profession, et leur image, et ce, à titre gracieux, pour les besoins de la communication faite autour du Jeu uniquement.

Le règlement complet est déposé chez Maître Eric ALBOU, huissier de justice au 32 rue de Malte, 75011 Paris. Il est disponible sur simple demande en écrivant à TRACE ONE, 6 avenue Marceau 75008 PARIS, ou sur internet à l'adresse suivante [www.traceone.com/V4/reglement-jeu.pdf](http://www.traceone.com/V4/reglement-jeu.pdf).

Frais de remboursement et de participation remboursés par virement bancaire, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée avant le 27 mars 2009 à l'adresse suivante : TRACE ONE, 6 avenue Marceau, 75008 PARIS.

Remboursement des frais de connexion sur la base de soit 0,30 euros, sur simple demande écrite par virement bancaire, en précisant la date de connexion, ses coordonnées complètes, une copie de la facture détaillée, RIB.

Le présent règlement est soumis au droit français. Les Tribunaux de Paris seront compétents en cas de litige.